



RÈGLEMENT BENCHREST



Version 3 mise à jour 1/12/2017 - Traduction avril 2019

Fédération Française de Tir 38 Rue Brunel 75017 PARIS Tél. : +33 (0)1 58 05 45 45 Fax : +33 (0)1 55 37 99 93

Vous pouvez consulter la dernière version de ce document sur le site : <http://www.fftir.org>

Note : Quand des figures ou des tableaux contiennent une information spécifique, celle-ci a la même valeur qu'une règle numérotée.



SOMMAIRE

SECTION A	ADMINISTRATION
SECTION B	RÈGLES DE LA COMPETITION
SECTION C	DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT
SECTION D	EPREUVES CONVENTIONS
SECTION E	DISPOSITIONS TECHNIQUES
SECTION F	STANDS DE TIR ET INSTALLATIONS
SECTION G	PALMARES ET MÉDAILLES
SECTION H	DROITS D'INSCRIPTION
SECTION I	REGLES DE SÉCURITÉ ET DE DISCIPLINE
SECTION J	OBLIGATIONS DES CONCURRENTS
ANNEXE A	SPÉCIFICATIONS DE LA CARABINE ET CONTROLES
ANNEXE B	CIBLE
ANNEXE C	FORMULAIRE DE RECLAMATION
ANNEXE D	DEMANDE D'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT
ANNEXE E	DEMANDE ADHESION A LA FEDERATION MONDIALE
ANNEXE F	DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UN RECORD DU MONDE

INDEX

Glossaire : Nous désignerons la Fédération Mondiale de Benchrest par l'abréviation WBSF
Agrégat : Moyenne des groupements :



SECTION A Administration

A.1 Pouvoirs :

Les Championnats du monde de benchrest se déroulent sous l'autorité de la WBSF et sont approuvés par le comité des délégués.

A.2 Reconnaissance des pays membres :

Il n'y a aucune restriction quant au nombre de pays qui peuvent adhérer à la WBSF sous réserve qu'ils remplissent les critères d'admission, établis dans le cadre de ce règlement, en s'acquittant des obligations financières et en respectant les lignes de conduites et d'esprit sportif appropriées.

Un pays peut être radié et son adhésion peut être annulée par les délégués prenant part à une assemblée dûment convoquée et constituée selon le présent règlement. Une telle radiation se fera par un vote à la majorité des 2/3 des voix des délégués présents.

A.3 Organisme reconnu :

Il appartient à chaque pays membre d'établir, dans le cadre de sa juridiction, l'organe qui sera reconnu pour sa participation à tout championnat organisé sous les auspices de la WBSF.

A.4 Types d'adhésion :

A.4.1 Membres à part entière :

Chaque pays dont l'adhésion est acceptée a le droit de désigner un représentant pour prendre soin de ses intérêts et assister à toutes les réunions du comité des délégués de la WBSF.

A.4.2 Membres affiliés :

L'adhésion est valable par territoire ou protectorat (voir A13) soumise aux règles et exigences de ce règlement.

A.4.3 Membres intérimaires :

Sous l'autorité du président de la Fédération, le statut de membre intérimaire peut être accordé à un nouveau pays candidat à l'adhésion, sous réserve qu'une telle demande soit faite avant la prochaine réunion des délégués pour la ratification de l'adhésion ou refus, conformément à ces règles.

A.5 Représentation multiple :

Lorsque plus d'une organisation gère les intérêts du tir sur appui à l'intérieur d'un pays donné, c'est à ce pays qu'il appartient de déterminer le représentant.

Toutefois, le Comité des Délégués WBSF ne reconnaîtra qu'un seul organe par pays.

Lorsqu'une association ou une fédération accepte cette responsabilité, elle doit s'assurer que tous les concurrents souhaitant représenter leur pays d'origine sont assurés de se qualifier pour de telles équipes.

A.6 Affiliation internationale :

Il est entendu que tout pays ou association affilié doit être reconnu par l'organisme de contrôle du tir sportif dans ce pays, afin que le statut international complet puisse être donné à ses représentants.

A.7 Réunions du Comité des délégués :

Une réunion du Comité des délégués se tiendra au minimum à chaque Championnat du monde.

Le Comité des délégués sera dirigé par un président élu du Comité ou son représentant. Chaque pays membre sera représenté par un délégué qui pourra être accompagné d'un observateur officiel.

Chaque délégué présent à l'assemblée disposera d'une voix. Le Président peut voter pour son pays ou avoir une voix prépondérante mais pas les deux. Le comité a le pouvoir de nommer un vice-président parmi les délégués.

A.8 Cotisations des membres :

Les pays membres seront responsables du paiement de toute cotisation d'adhésion ou des frais déterminés de temps à autre par l'Assemblée des délégués.

Le non-respect des délais fixés pour le paiement de ces frais conduira à la non-acceptation des tireurs de ce pays dans toutes les épreuves organisées par la WBSF.

**A.9 Déroulement des épreuves :**

Un championnat du monde aura lieu tous les deux ans. Toutes les épreuves de ces championnats se dérouleront conformément au présent règlement.

Lorsque l'épreuve HV300yd/m ne peut pas être organisée en raison des dimensions du stand ou autres limitations, le pays hôte peut proposer une épreuve alternative. (Voir A.11)

Si le pays hôte organise traditionnellement des épreuves sur des distances métriques, celles-ci seront autorisées, mais toutes les épreuves de ce championnat se dérouleront en distances métriques.

A.10 Changements des règles à appliquer lors des championnats du monde :

Si des modifications doivent être apportées à ces règles, il faut en aviser le comité des délégués au moins un an avant la compétition, et la confirmation de l'approbation de celles-ci devra se faire à la réunion suivante du comité des délégués.

En l'absence d'acceptation de ces changements le concours se déroulera sur la base du règlement publié.

Un changement temporaire pour un championnat spécifique peut être approuvé par le Président et/ou le Secrétaire en consultation avec le Comité d'Organisation, sous réserve que tous les pays concurrents donnent leur accord par écrit pour ce changement.

A.11 Nouvelles compétitions :

Ce règlement concerne toutes les épreuves qui sont généralement approuvées par le comité des délégués pour la compétition.

Si un membre envisage de proposer une compétition alternative ou d'inclure une épreuve supplémentaire au programme, la demande doit en être soumise à la réunion du comité des délégués deux ans avant la compétition.

Cette demande doit être accompagnée du règlement de la compétition en vertu duquel l'épreuve se déroulera et de la confirmation que toutes les questions administratives (médailles, équipes, etc.) conformément à ce règlement prévaudront.

A.12 Accréditation des concurrents :

Seuls les concurrents nommés par leur pays/association affiliés à jour de leurs cotisations et qui détiennent la citoyenneté ou la qualité de résident de ce pays seront acceptés.

En cas de doute, la première résidence principale déterminera l'appartenance au pays.

Si un compétiteur a concouru pour un pays, il n'est pas en mesure de représenter un nouveau pays sans une autorisation écrite formelle et un délai de 2 ans à compter de la dernière participation au concours pour le pays d'origine.

A.13 Territoire ou protectorat :

L'association nationale de tir reconnue de ces territoires ou protectorats peut demander à devenir membre affilié de la WBSF. Pour que l'inscription soit acceptée tous les compétiteurs doivent avoir résidé sur ce territoire ou protectorat, un minimum de deux ans.

A.14 Nombre minimum de concurrents individuels :

Pour qu'un championnat du monde soit organisé, il doit y avoir trente concurrents représentant au moins cinq pays. Le nombre minimum de concurrents de chaque pays sera d'un concurrent.

A.15 Nombre maximum de concurrents individuels :

Chaque pays participant peut inscrire un nombre maximum de huit concurrents dans chaque épreuve du championnat.

A.16 Augmentation du nombre de concurrents :

Le nombre de concurrents de chaque pays peut être porté à douze s'il y a suffisamment d'espace disponible sur le stand. Pour déterminer quels sont les pays autorisés pour une telle augmentation, le Grand Agrégat par équipe du championnat du monde précédent déterminera l'ordre d'acceptation. (Pour plus de clarté, le pays gagnant se verra offrir la première possibilité. Les offres seront d'abord faites aux pays qui sont en mesure d'inscrire une équipe complète.)

A.17 Compétition par équipes - Nombre minimum d'équipes :

Une équipe de chacun des quatre pays participants.

A.18 Composition des équipes :

Chaque pays a le droit d'inscrire deux équipes de quatre tireurs dans chaque épreuve, nombre qui peut être augmenté conformément au paragraphe A.16.

**A.19 Remplaçants :**

Il est admis que les pays peuvent souhaiter disposer de remplaçants dans le cas de difficultés au sein d'un groupe. Les remplaçants seront en mesure de tirer seulement pendant les entraînements officiels et les journées d'entraînement non officielles, et en tant que réservistes, ne seront pas autorisés à participer au tir une fois que le championnat aura commencé. Il n'y aura pas de frais d'inscription. Toutefois, le Comité d'Organisation a le droit de demander une participation proportionnelle aux coûts de participation, incluant les fonctions, etc.

A.20 Utilisation des remplaçants :

Tant qu'un compétiteur n'a pas tiré le premier coup dans une épreuve, il peut être remplacé par un réserviste. Après le premier tir lors d'un match d'échauffement ou de compétition, le remplacement n'est plus permis.

A.21 Participants aux compétitions par équipes :

Pour qu'un score d'équipe soit enregistré, tous les membres de l'équipe doivent faire toutes les compétitions de Classe Légère et de Classe Lourde (i.e. 2 Gun)

A.22 Priorité d'entrée - toutes les épreuves :

Dans le cas où le nombre de participants devrait être limité en raison de la capacité du stand la priorité sera donnée aux pays dont les compétiteurs participent à tous les matchs

A.23 Tous les membres - droit d'entrée :

Tous les pays membres ont le droit d'inscrire un (1) compétiteur dans chaque championnat sans tenir compte des dispositions de la règle A.22.

A.24 Records du Championnat du Monde :

Des records du Championnat du Monde peuvent être établis et sont enregistrés dans le livre des Championnats WBSF. Des records de petits groupes peuvent être établis lors des matchs d'échauffement.

A.24.a Record non confirmé :

Les résultats publiés à chaque championnat peuvent être utilisés pour indiquer qu'un nouveau record du monde non confirmé a été établi.

A.24.b Record confirmé :

Le Comité des délégués nommera une équipe technique pour la mesure finale demandée pour le nouveau record non encore homologué. Cette équipe peut se réunir physiquement ou par correspondance.

Toutes les cibles qui constituent le record doivent être mises à la disposition de l'équipe technique par le capitaine d'équipe et par l'intermédiaire du directeur du championnat, accompagné du formulaire de demande approprié.

Chaque membre du groupe procède personnellement et indépendamment à l'inspection et au nouveau mesurage de chaque cible et fournit au secrétaire les résultats de ses investigations.

Le secrétaire compare tous les résultats et détermine la moyenne des résultats individuels. Il appartiendra au Secrétaire d'annoncer tout nouveau record ainsi obtenu.

Aucun droit d'appel ne peut être exercé à l'égard des résultats de l'équipe technique ou du secrétaire dans cette affaire.

**SECTION B Règles de la compétition****B.1 Définitions :****B.2 Championnat :**

Le championnat sera défini comme le déroulement de l'ensemble du tournoi.

B.3 Épreuve :

« Épreuve » désigne les épreuves énumérées séparément à la section D.

B.4 Agrégat :

Un Agrégat sera la moyenne des groupes d'une distance ou de distances combinées.

B.5 Match :

Un Match sera une épreuve unique (une cible) dans un Championnat.

B.6 Caractéristiques de la carabine**B.6.1 Carabine légère :**

Toute carabine à percussion centrale avec un mécanisme de mise à feu manuel sûr, pesant au plus 10.5 livres/4,764kg organes de visée inclus, avec une crosse à fût plat ou convexe dont la largeur totale ne dépasse pas 3 pouces/76,2mm et un canon de 18 pouces/457mm minimum. Un dispositif de réglage du canon peut être fixé mais le poids maximum de la carabine reste le même. Les dispositifs de réglage ne peuvent pas être modifiés pendant le déroulement du match. Toutes les autres spécifications doivent être conformes à la catégorie : voir le schéma annexe A.

B.6.2 Carabine lourde :

Toute carabine à percussion centrale pesant au plus 13.5 livres/6,124 kg organes de visée inclus, et répondant par ailleurs aux caractéristiques de la carabine légère.

B.7 Supports :

Un appui avant doit supporter uniquement la partie avant de la carabine. L'appui arrière ne doit soutenir que la partie arrière de la carabine. Aucun des deux supports ne peut être fixé à la table, à la carabine, ou l'un à l'autre, les deux parties doivent pouvoir être déplacées indépendamment.

B.7.1 Support avant :

L'appui avant doit comporter un sac souple contenant du sable. Le fût de la carabine ne doit pas toucher aucune partie du support (sauf une butée à l'avant de celui-ci qui peut être utilisée pour évaluer l'avancée de la carabine en direction de la cible) autre que le sac contenant le sable. Le fût de l'arme doit avoir un contact de 100 % avec le dessus du sac de sable. Le support peut incorporer des ajustements verticaux et horizontaux.

B.7.2 Support arrière :

Le support arrière doit être un sac ou une série de sacs contenant du sable. Le sac arrière peut incorporer une entretoise verticale tant qu'il ne contient pas d'ajustements horizontaux ou verticaux. L'entretoise verticale ne doit pas contenir de saillies pouvant être insérées dans la table ou le sac de sable. Le sac arrière ne doit en aucun cas être tenu.

B.8 Sacs de sable :

Le sac de sable avant : l'avant doit être un sac, sans ajout, contenant uniquement du sable et d'au moins 1/2 pouce (12,7mm) d'épaisseur sur toute sa surface. Le ruban adhésif sur le sac de sable est légal.

Le sac de sable arrière : Le sac de sable arrière doit être un sac ou une combinaison de sacs contenant uniquement du sable. Un espaceur vertical sur le sac arrière sera autorisé tant qu'il ne comporte aucun réglage pour la dérive ou l'élévation.

L'espaceur vertical ne doit pas contenir de protubérances pouvant être insérées dans le dessus de la table ou dans le sac de sable. Le stabilisateur de coussin arrière Dunrud sous le sac arrière est légal. Le sac arrière ne doit pas être contenu en aucune façon; aucun matériau métallique ne peut être utilisé dans la construction du sac de sable. Le ruban adhésif sur le sac de sable est légal.

B.9 Recul des carabines :

Les carabines doivent tirer à partir d'appuis pouvant être supportés par un pied qui, relié au sac de sable, ne doit pas empêcher le recul de l'arme ou former un moyen de guidage et un appui arrière comprenant un sac de sable soutenant la carabine entre l'arrière de la poignée pistolet et le bout de la crosse. La carabine avec tous les accessoires en place doit pouvoir être soulevée verticalement sans contrainte du sac de sable. Une bande sur le sac de sable est autorisée.

**B.10 Dispositif de guidage :**

Tous les dispositifs, ajouts, formes ou dimensions de la carabine, qui associés à tout équipement sont destinés à guider le retour en batterie de l'arme sans la nécessité de la pointer optiquement à chaque prise de visée, doivent être considérés comme illégaux.

B.11 Ligne de tir :

La ligne de tir doit, de préférence, coïncider avec le bord avant de la table, sinon, elle doit être clairement marquée sur celle-ci.

B.12 Table :

Une table de tir est une table rigide d'une hauteur d'environ 32 pouces / 812mm sur laquelle un tireur peut s'installer. Le tireur doit être en mesure de régler la hauteur de son assise personnelle par la mise à disposition d'un siège ou un tabouret réglable. Les tables doivent être construites pour permettre le tir des concurrents droitiers ou gauchers.

B.13 Position sur la table :

La carabine doit être placée de manière que la bouche du canon dépasse le bout de la table et le fût soit derrière la ligne de tir.

B.14 Tables non utilisées :

Aucun concurrent ou officiel d'équipe ne doit occuper une table inutilisée dans un match auquel il ne participe pas.

SECTION C Conduite des championnats

C.1 Cibles :

Les cibles utilisées dans le championnat, doivent être les cibles officielles WBSF comme définies dans ce règlement (WBSF 100, WBSF 200, WBSF 300) voir l'annexe B, ou d'autres cibles approuvées par la WBSF. Si une impression locale est utilisée l'approbation préalable des officiels de la fédération sera requise.

C.2 Jeu officiel de cibles :

Un jeu de cibles par match sera fourni au concurrent, celles-ci doivent être clairement marquées avec un numéro de compétiteur clairement visible à toutes les distances de tir.

Il est recommandé d'installer le carton de contre cible mobile immédiatement derrière la cible afin de réduire la pénétration de la lumière lorsque cela est jugé nécessaire en fonction des conditions locales.

C.3 Cible décrochée :

Si une cible se décroche lors d'un match celui-ci continuera sans interruption. À la fin du match l'arbitre de pas de tir attribuera un temps supplémentaire au concurrent afin de terminer le match avant de reprendre la compétition.

C.4 Cible perdue :

Si une cible est perdue (faute du stand ou conditions météorologiques) et que le tireur a quatre autres cibles complètes à cette distance, le score de la cible perdue sera la moyenne de la meilleure et de la plus mauvaise cible de ces quatre cartons restants. C'est la responsabilité de l'équipe de ciblerie d'assurer une protection adéquate des cibles contre les intempéries, etc., par agrafage si nécessaire.

C.5 Cibles de tous les tireurs :

Des cibles pour tous les tireurs seront obligatoirement installées à toutes les distances. Il est préférable de les fixer au-dessus du support des cibles pour éviter d'empiéter sur les girouettes (indicateur de vent) des concurrents. Au minimum une cible sera installée pour cinq cibles de compétiteurs et réparties de façon régulière au travers du stand.

C.6 Affichage des cibles :

Toutes les cibles remplies doivent être affichées dans une zone commune (Mur des Lamentations) et à la vue de tous les concurrents. Aucun concurrent ne peut retirer de cible de la zone d'affichage, jusqu'à ce que l'agrégat pour cette distance soit fini, et que le délai de réclamation pour l'agrégat ait expiré. (Voir C18)

Si une équipe ou une personne souhaite déposer une réclamation sur le résultat d'une cible ou autre, se référer à la section E.11 mesure des groupes.

Si un problème se pose concernant un agrégat, la Commission de Réclamation peut exiger la présentation des cibles. Cependant il convient de noter qu'une seconde mesure des cibles ne peut pas être entreprise après l'expiration du délai de réclamation de l'agrégat du « Two-gun ».

**C.7 Retrait des cibles :**

Le retrait prématuré des cibles par un concurrent avant l'expiration du délai de réclamation notifié pour chaque agrégat annule automatiquement tous les droits de réclamation. Le comité d'organisation doit fournir un lieu de stockage adéquat des cibles durant un championnat pour les concurrents qui ne souhaitent pas les retirer avant la fin de celui-ci.

C.8 Installation de comptage :

La mise à disposition d'un local de comptage des cibles séparé avec un accès restreint des concurrents et du public est nécessaire. Tout comptage des cibles devra être conduit par deux arbitres officiels, l'un pour réaliser une première mesure avec un matériel homologué, l'autre pour contrôler et enregistrer le résultat. La mesure de la cible est à inscrire sur le recto de la cible.

C.9 Mesure des groupes :

C.9a Les groupements tirés à une distance en unité impériale seront mesurés en utilisant le système impérial avec une précision de 0.001 pouce. Les groupements tirés à une distance en mesure métrique seront mesurés en utilisant le système métrique avec une précision de 0,01mm.

C.9b Affichage des résultats (taille des groupements).

Les groupements individuels mesurés avec le système impérial seront présentés avec des unités impériales (à 0.001 pouce). Les groupements individuels mesurés avec le système métrique seront présentés avec des unités métriques (à 0,01mm).

C.9c Affichage des résultats agrégats :

Agrégats des scores mesurés en système impérial seront donnés à 0.0001 pouces.

Agrégats des scores mesurés en système métrique seront donnés à 0,001 mm

C.9d Enregistrement des scores et agrégats du championnat du monde :

Les résultats seront publiés au format (impérial ou métrique) dans lequel la compétition se sera déroulée et indiqués en minute d'angle (le facteur de conversion entre les distances métriques et impériales est 27.77).

C.9e Enregistrement des records du monde groupement et agrégats.

Les records du monde seront officiellement et uniquement enregistrés en système impérial et indiqués en minute d'angle avec le facteur de conversion

C.10 Rupture d'égalité :

Une égalité est survenue si deux ou plusieurs concurrents ont les mêmes mesures sur un groupement ou un agrégat. La procédure de rupture d'égalité sera seulement appliquée en cas de groupements ou agrégat donnant lieu à une médaille ou une remise des prix.

C.10a Rupture d'égalité pour les groupements individuels :

Dans le cas d'une rupture d'égalité d'un plus petit groupement individuel, c'est le concurrent qui est le mieux placé à l'agrégat de cette distance qui l'emporte.

C.10b Rupture d'égalité pour un agrégat :

Dans le cas d'une égalité d'agrégat le concurrent ayant réalisé le plus petit groupement pour cette distance l'emporte.

C.10c Rupture d'égalité pour un grand agrégat ou two gun :

Dans le cas d'une égalité d'un grand agrégat (épreuve ou two-gun), alors la moyenne des plus petits groupements de chaque épreuve sera réalisée et le plus petit résultat l'emportera.

C.11 Contre cibles mobiles:**C.11a Carton de contre cible :**

Une contre cible mobile (carton ou bande) est requise pour tous les matchs au championnat du monde. Ce carton ou cette bande doivent avoir une taille suffisante pour assurer l'enregistrement de tous les tirs sur la cible.

C.11b Identification de la contre cible mobile :

Toutes les contre cibles doivent comporter une identification, le numéro du concurrent, le relai et le match afin d'assurer la relation avec la cible du compétiteur.

C11c Conservation des contre cibles :

Tous les cartons de contres cible mobiles doivent être apportées au local de comptage et conservées durant la durée du championnat pour résoudre les conflits et établir les nouveaux records.

C.11d Système de contre cible mobile :

Ce système doit être fiable et adapté à toutes les conditions climatiques pour garantir l'équité de la compétition. Si le système tombe en panne, la procédure suivante doit être appliquée :



- a) Les cibles et les contre cibles ne doivent pas être retirées ou dérangées.
- b) Les cibles (y compris les contre cibles mobiles et les contre cibles fixes) sur lesquelles tous les tirs nécessaires ne peuvent pas être comptés, doivent être contrôlées par le directeur du championnat ou un arbitre officiel, avant le retrait de chaque cible marquée individuellement en guise de résultat visuel.
- c) Les cibles et les cartons de contre cibles seront remises au chef des arbitres pour un examen sous grossissement optique. Si le nombre exact d'impacts peut être identifié la procédure normale se poursuit. Si un doute subsiste l'affaire sera renvoyée devant la commission de réclamation pour qu'un jugement soit rendu sur l'acceptabilité des cibles aux fins d'inclusion dans le championnat. Les cibles jugées peu concluantes, mais acceptables, seront prises en compte pour toutes les questions liées au championnat, cependant elles ne pourront pas être prises en compte pour l'attribution d'un record du monde.

C.12 Contre cibles fixes :

Des contre cibles fixes installées derrière le support des cibles, doivent être placées comme suit :

Épreuve 100 yards/m 3 pieds/1m derrière le support des cibles

Épreuve 200 yards/m 6 pieds/2m derrière le support des cibles

Épreuve 300 yards/m 9 pieds/3m derrière le support des cibles.

C.13 Commandements de tir – Instructions générales pour le premier match

Avant chaque relais du premier match de la journée, les instructions générales sont annoncées par l'arbitre de stand. Elles devraient être identiques ou similaires à ce qui suit tenant compte des exigences locales :

Pendant le match, en cas d'urgence qui exige un cessez le feu immédiat l'arbitre commande :

« **URGENCE - CESSEZ LE FEU – DEVERROUILLEZ VOS CULASSES !** » Cela permet à toutes les carabines d'être en sécurité sans extraire la munition de la chambre. Ce commandement sera seulement donné en cas de situation d'urgence telle que nous ne pouvons pas vous permettre de décharger votre arme en tirant.

Si une condition nécessitant la suspension temporaire du tir l'arbitre commande :

« **CESSEZ LE FEU – METTEZ VOTRE ARME EN SECURITE EN TIRANT OU EN RETIRANT VOTRE CULASSE !** »

« Ne chargez pas votre arme avant le commandement «Commencez le tir» ! »

C.14 Commandements standards – Chaque match

Pour s'assurer que le championnat se déroule sans confusion, les commandements suivants doivent être utilisés.

- 1) RelaisMatch
- 2) Tous les tireurs sont-ils prêts ?
- 3) Vous avez minutes pour terminer ce match.
- 4) Engagez les verrous de culasses.
- 5) Commencez le tir
- 6) Mi-temps
- 7) Vous avez deux minutes pour terminer votre tir.
- 8) Vous avez une minute pour terminer votre tir
- 9) Vous avez 30 secondes pour terminer votre tir.
- 10) Cinq secondes
- 11) «Coup de sifflet» - Cessez le feu.
- 12) Retirez les verrous de culasses.
- 13) L'équipe de ciblerie peut avancer

Interprétation :

- a) Ne pas introduire de munition dans l'arme avant le commandement « commencez le tir »
- b) Le chronomètre démarre au début du mot «Commence ».
- c) Le chronomètre cesse à la fin du coup de sifflet.
- d) Les tirs avant l'ordre «Commencez le tir» ou après le «coup de sifflet » pour cesser le feu, conduiront à la disqualification du tireur qui ne pourra pas prendre part au reste de la compétition.

**C.15 Commandements d'urgence:**

En cas d'urgence, l'arbitre de stand commandera «Cessez le feu», voir C.13. Cet ordre doit être exécuté immédiatement et plus aucun coup de feu ne doit être tiré. Avant la reprise du tir, l'arbitre de stand ajoutera deux minutes de temps supplémentaire et informera les tireurs en conséquence, mais cet ajout ne peut pas dépasser le temps imparti pour le match.

C.16 Commission de réclamation :

Il incombe au comité d'organisation de nommer une commission de réclamation qui entendra tout grief soulevé par les concurrents relativement à toutes questions associées à la conduite du championnat.

C.17 Composition de la commission de réclamation :

La Commission de réclamation est composée du Directeur du championnat, et deux concurrents expérimentés (non ressortissants du pays d'accueil) nommés pour y prendre part. Il est souhaitable que les concurrents nommés soient remplacés tous les jours pendant la période du championnat. Alternativement, le comité d'organisation peut nommer un comité technique composé de personnes expérimentées, qui ne sont pas compétiteurs et qui ont la capacité d'opérer indépendamment des équipes en compétition, agissant en tant que commission de réclamation.

C.18 Dépôt de réclamation :

Toutes les réclamations doivent être consignées sur le formulaire approprié (voir Annexe Formulaire C) accompagnées du dépôt d'une caution de 25 USD ou son équivalent dans la devise du pays organisateur.

Dans le cas d'une réclamation recevable, la caution sera remboursée intégralement, sinon elle sera conservée par le comité d'organisation.

Toutes les réclamations doivent être déposées dans les 30 minutes suivant l'évènement, ou l'affichage des résultats de l'agrégat concerné.

C.19 Décision de la commission de réclamation :

Les décisions de la Commission de réclamation sont définitives et exécutoires et il n'y a pas de possibilité de faire appel.

SECTION D Épreuves agréées et durée des matchs :**D.1 Épreuves agréées :**

Les épreuves agréées pour la conduite des championnats du monde de tir sur appui sont les suivantes :

D.2 Épreuves obligatoires :

Carabine légère : 100 yards/mètres - 5 groupements de 5 balles
200 yards/mètres - 5 groupements de 5 balles

Carabine lourde : 100 yards/mètres - 5 groupements de 5 balles
200 yards/mètres - 5 groupements de 5 balles

D.3 Autres épreuves :

Toutes les autres épreuves présentées dans cette section sont homologuées pour le championnat et peuvent être tirées sous réserve des installations et du personnel opérationnel disponible.

Carabine lourde : 300 yards/mètres - 5 groupements de 5 balles
Carabine lourde ou carabine légère : 200 yards/mètres - 5 groupements de 10 balles

D.4 Alternative métrique :

Voir section A.9

D.5 Match d'échauffement :

Un match d'échauffement sera effectué à toutes les distances pour les épreuves de carabine légère et de carabine lourde. Pour les autres épreuves, un match d'échauffement est recommandé.

Toutefois, en alternative, dans le cas de contraintes de temps le premier relais peut être étendu de 3 minutes.

**D.6 Limite de durée de match :**

Pour tous les matchs y compris le match d'échauffement, la limite de durée sera de 7 minutes pour un groupement de cinq coups et de 12 minutes pour un groupement de 10 coups. Il n'y aura pas d'exception à l'obligation pour tous les concurrents de terminer leur série de tir dans le délai imparti.

D.7 Relais suivant :

Au moins 30 minutes doivent être allouées entre la fin d'un match et le début du même relais du match suivant.

SECTION E Dispositions techniques :**E.1 Arbitre de pas de tir :**

Dans la sélection du personnel technique et des bénévoles, une attention particulière doit être accordée à la compétence des arbitres de pas de tir. Il est préférable de rechercher des personnes expérimentées qui sont connues pour diriger les matchs de façon adaptée à l'épreuve. Une attention particulière sera portée sur leur capacité à gérer des situations telles que, les tirs croisés, les cartouches coincées, etc.

E.2 Attribution des postes aux équipes :

La répartition des postes sur la ligne de tir pour le championnat se fera par tirage au sort, immédiatement après la date de clôture des inscriptions définitives et sur la base suivante :

Le tirage concernera les équipes qui seront réparties régulièrement sur les tables disponibles.

Il appartiendra à de chaque capitaine, au moment de l'inscription finale, d'indiquer l'ordre de passage des tireurs de son équipe. S'il ne le fait pas, le comité d'organisation décidera de l'ordre de passage. Dans le cas d'ajouts de concurrents ne faisant pas partie d'une équipe, des tables ou postes disponibles leur seront alloués à la discrétion du comité d'organisation.

E.3 Rotation des tables :

La rotation des tables est obligatoire. Tous les pays doivent être informés du système de rotation utilisé au moment de l'inscription. Si un pays souhaite adopter un système non utilisé auparavant à la WBSF, la concertation avec le Président de la WBSF doit être engagée pour obtenir un consensus.

E.3a Exemples de rotation de table :

25 tables

Rotation sur deux tables					
	JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3	JOUR 4	JOUR 5
WU	1	6	11	16	21
MATCH 1	13	18	23	3	8
MATCH 2	1	6	11	16	21
MATCH 3	13	18	23	3	8
MATCH 4	1	6	11	16	21
MATCH 5	13	18	23	3	8

Rotation sur cinq tables					
	JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3	JOUR 4	JOUR 5
WU	1	6	11	16	21
MATCH 1	1	6	11	16	21
MATCH 2	6	11	16	21	1
MATCH 3	11	16	21	1	6
MATCH 4	16	21	1	6	11
MATCH 5	21	1	6	11	16

**E.4 Déroulement de la compétition :**

C'est au comité d'organisation de déterminer l'ordre des épreuves.

Exemples :

JOUR 1	100 YDS/M CARABINE LEGERE	JOUR 1	100 YDS/M CARABINE LEGERE	JOUR 1	100 YDS/M CARABINE LEGERE
JOUR 2	100 YDS/M CARABINE LOURDE	JOUR 2	200 YDS/M CARABINE LEGERE	JOUR 2	200 YDS/M CARABINE LEGERE
JOUR 3	200 YDS/M CARABINE LEGERE	JOUR 3	100 YDS/M CARABINE LOURDE	JOUR 3	200 YDS/M CARABINE LOURDE
JOUR 4	200 YDS/M CARABINE LOURDE	JOUR 4	200 YDS/M CARABINE LOURDE	JOUR 4	100 YDS/M CARABINE LOURDE
JOUR 5	300 YDS/M CARABINE LOURDE OU ALTERNATIVE	JOUR 5	300 YDS/M CARABINE LOURDE OU ALTERNATIVE	JOUR 5	300 YDS/M CARABINE LOURDE OU ALTERNATIVE

Tous les pays doivent être informés de la méthode utilisée au moment de l'inscription.

E.5 Nombre de relais :

Pour permettre une compétition dans de bonnes conditions un maximum de six (6) relais doit être prévu.

E.6 Agrégats non terminés :

Dans le cas où un agrégat n'est pas achevé le jour prévu, l'agrégat reprendra le lendemain matin là où il en était resté.

E.7 Communication des résultats :

Il est nécessaire de fournir des résultats précis en temps opportun aux concurrents. Il est préférable d'utiliser un logiciel pour traiter les résultats afin d'en assurer une présentation adaptée et précise. Cependant, une copie papier de tous les résultats doit être conservée pour parer à une éventuelle panne de l'ordinateur.

E.8 Affichage des résultats :

On utilisera des tableaux d'affichage adéquats pour les résultats au fur et à mesure du déroulement de la compétition. Ceux-ci doivent être facilement accessibles aux concurrents et au public. Pour éviter toute confusion, l'endroit où les résultats officiels seront affichés devra être clairement indiqué dans la documentation du championnat.

Les résultats d'agrégat affichés doivent préciser l'heure exacte d'affichage et l'heure d'expiration du délai de réclamation (30minutes).

E.9 Zone de contrôle :

Il sera nécessaire de mettre en place des installations pour le contrôle de conformité des armes. Le matériel qui sera utilisé pour le contrôle devra être disponible au moins deux jours avant la compétition pour que les tireurs aient la possibilité de tester leur équipement et s'assurer de leur conformité.

E.9.1 Exigences relatives au personnel :

Les contrôles devront être effectués par une équipe connaissant parfaitement les règles.

E.9.2 Documentation :

Il est souhaitable qu'une fiche de contrôle standard soit utilisée pour assurer des contrôles homogènes et puisse être identifiée si une vérification approfondie est nécessaire.

Voir l'annexe D pour la fiche proposée.

E.9.3 Autocollant de contrôle :

Un autocollant de contrôle doit être apposé sur la carabine conformément aux règles. Ceux-ci doivent être individualisés pour chaque championnat et conservés en sécurité.

**E.9.4 Équipement de contrôle :**

La liste d'équipements suivante est recommandée :

Des gabarits avec toutes les mesures pour la carabine conformément à l'annexe A

Une balance homologuée (de préférence électronique) avec une capacité nominale de 10kg.

Une règle (mètre à ruban), une jauge (pied à coulisse) pour mesurer la largeur de la crosse.

La crosse ne doit pas avoir une largeur de plus de 3 pouces quel que soit l'endroit de la mesure.

E.9.5 Contrôle obligatoire :

À l'enregistrement, les concurrents doivent présenter au contrôle, toutes les carabines destinées à être utilisées dans l'épreuve. Un manquement à cette règle signifie une disqualification pour cette épreuve.

E.9.6 Défaut de conformité :

Les armes non conformes peuvent être représentées pour un nouveau contrôle après ajustement, mais avant le début de la compétition.

E.9.7 Tolérance de poids :

Au moment de la pesée, une tolérance additionnelle de ½ once / 15g sera accordée.

E.9.8 Contrôle aléatoire :

À la discrétion du directeur du championnat, les tireurs pourront être appelés pour un nouveau contrôle à tout moment durant le championnat. Le directeur n'est pas tenu de donner un préavis pour ces contrôles.

E.10 Mesure des groupements :

Les groupements seront mesurés avec un équipement capable d'une précision de 0.001 pouce / 0,01mm et agréé par le directeur de la compétition.

E.11 Réévaluation d'un groupement:

Lorsqu'un concurrent estime qu'une erreur évidente a été commise, il peut demander aux officiels de la mesure des cibles d'examiner celle-ci et de remédier au problème.

En cas de doute le concurrent peut poser une réclamation écrite conformément à la procédure.

La mesure peut être modifiée s'il y a une différence de 0.010 pouce / 0,25mm par rapport à la mesure originale.

E.12 Procédure de réévaluation d'un groupement :

L'arbitre officiel mesurera de nouveau la cible contestée en présence du second arbitre officiel et du capitaine de l'équipe de compétiteurs concernée, en utilisant le même vernier (pied à coulisse) que précédemment.

Le cadran du vernier devra être couvert pendant la réévaluation.

E.13 Nombres d'impacts :

Toute cible comportant moins d'impacts que le nombre prévu, ou ayant un impact (autre que le premier tir) à l'extérieur du cordon du cadre (sans toucher) de la cible de match, sera pénalisée d'une minute d'angle pour chaque impact manquant ou à l'extérieur du cordon.

Pénalités prévues : Voir annexe B dessin de la cible (texte sous la cible).

E.14 Position des impacts :

Un impact au-dessus de la ligne horizontale supérieur de la cible d'essai (éventuellement vers les bords) sera considéré comme un tir de match sauf si ce premier tir d'essai a été signalé à l'arbitre de pas de tir.

E.15 Verrous / Culasses :

Les culasses ne doivent pas être introduites dans les carabines, sauf commandement de l'arbitre de pas de tir.

Cette disposition s'applique au poste de tir et dans toutes les autres parties du stand incluant les aires de rechargement, les parkings etc. Le manquement à cette règle peut entraîner la disqualification du championnat à la discrétion du directeur de l'épreuve.

E.16 Procédures pour les tirs croisés :

Un tireur qui effectue un tir croisé est tenu d'en informer immédiatement l'arbitre de pas de tir. Il tirera ensuite le nombre de tirs manquants sur sa propre cible. Un tireur qui effectue un tir croisé et qui comptabilise le nombre d'impacts requis en totalisant les impacts sur sa propre cible de match et ceux du tir croisé, sans l'avoir notifié à l'arbitre de pas de tir, sera considéré comme ayant croisé le tir accidentellement et ne sera pas disqualifié mais pénalisé conformément à E.16.2.

E.16.1 Transfert du tir croisé :

Le tir croisé sera transféré sur la cible du tireur et sera mesuré comme s'il avait été tiré de cette position sur la cible.

**E.16.2 Pénalité pour tir croisé :**

À la mesure du groupement sera ajoutée une pénalité d'une minute d'angle pour chaque impact sur la mauvaise cible.

E.16.3 Tireur recevant le tir croisé :

Le concurrent ayant reçu le tir croisé est tenu d'en informer l'arbitre de pas de tir de cet événement.

E.16.4 Défaut de notification :

Tout tireur convaincu d'avoir effectué un tir croisé sans en informer l'arbitre de pas de tir et dont la cible comporte plus d'impacts que le nombre prévu, en comptant les tirs croisés, sera considéré avoir tenté de dissimuler le fait et sera disqualifié de l'épreuve.

E.16.5 Pas de temps additionnel :

Aucun temps additionnel ne sera accordé à un tireur qui fait un tir croisé.

E.16.6 Les cibles restent en place :

Dans le cas où un tir croisé a été signalé à l'arbitre de pas de tir, ou localisé par l'équipe de ciblisme, toutes les cibles, contre cibles mobiles et fixes doivent rester en place.

Il appartiendra au comité de réclamation de résoudre le problème avant que toute autre activité ne commence.

E.17 Indicateurs de vent (girouettes) :

Les concurrents peuvent placer à leur convenance des indicateurs vent, cependant leur hauteur sur le stand ne doit pas dépasser le niveau supérieur de la table et le bas de la cible, et doivent rester dans le couloir de tir de chaque poste.

À partir du début de la compétition aucun indicateur de vent ne peut être déplacé jusqu'à la fin de l'agrégat (épreuve de cinq matchs). L'arbitre de pas de tir a le pouvoir de le retirer ou de le coucher s'il gêne un autre tireur.

SECTION F Stand et installations :**F.1 Installations minimum pour la conduite d'un championnat du monde :**

- La ligne de tir devra être équipée d'au moins vingt-cinq (25) tables
- Il doit y avoir de robustes porte cibles à 100, 200, et 300 (si possible) yards / mètres
- Il doit y avoir une zone de rechargement couverte adéquate pour tous les concurrents
- Il doit y avoir un local fermé pour les statisticiens.
- Il doit y avoir une zone couverte adéquate pour l'affichage des cibles tirées.
- Il doit y avoir une installation de sanitaires adéquate pour les concurrents, le personnel technique et les spectateurs.

F.2 Inspection et homologation du stand :

Il incombera à l'association hôte de veiller à ce que les installations soient d'un niveau approprié pour la conduite du championnat.

Il appartiendra au délégué international du pays d'accueil de donner l'assurance au comité des délégués que cette exigence est satisfaite.

En cas de doute il appartiendra au comité des délégués de désigner une personne compétente pour effectuer une inspection préalable au championnat afin de s'assurer que toutes les normes soient respectées.

F.3 Tables du stand :

Le stand doit être équipé de tables adéquates pour faire face au nombre de tireurs prévus sur le championnat. Aucune norme internationale n'a été élaborée quant à la taille, l'espacement, etc. Toutefois le comité des délégués doit s'assurer que les conditions permettent une compétition loyale et équitable.

Un toit sur les tables protégera les concurrents du soleil et de la pluie.

F.4 Installations de rechargement :

Des installations couvertes doivent être mises à disposition en nombre suffisant pour permettre à tous les concurrents d'effectuer des opérations de rechargement, assis à table. Les grands chapiteaux sont acceptés.

F.5 Sanitaires :

Des sanitaires hommes et dames doivent être installés sur tous les sites à distance de marche raisonnable des installations de tir.

**SECTION G Remise des médailles :****G.1 Remise des médailles :**

La liste suivante de médailles et de récompenses doit être présentée à chaque championnat.

Championnat par équipe	Médailles	2 Gun Agrégat	12
Championnat par équipe	Médailles	Carabine légère Grand Agrégat	12
Championnat par équipe	Médailles	Carabine lourde Grand Agrégat	12
Championnat individuel	Médailles	2 Gun Agrégat	3
Championnat individuel	Médailles	Carabine légère Grand Agrégat	3
Championnat individuel	Médailles	Carabine lourde Grand Agrégat	3
Championnat individuel	Médailles	Carabine lourde 300 yards/mètres ou épreuve alternative	3

G.2 Récompenses :

Récompenses pour les "Small group" 100 et 200 yards/mètres	Carabine Légère	2
Récompenses pour les "Small group" 100 et 200 yards/mètres	Carabine Lourde	2

Des récompenses additionnelles peuvent être données à la discrétion des organisateurs
Récompense pour le « Small group » 300 yards/mètres ou épreuve alternative.

G.3 Présentations :

Le comité peut offrir 10 macarons pour les meilleurs individuels et 20 macarons pour les meilleurs au 2gun.

SECTION H Frais d'inscription :**H.1 Frais d'inscription :**

Le comité d'organisation doit publier au 12 mois à l'avance le montant des frais d'inscription.

H.2 Responsable du paiement des frais d'inscription :

Les organismes agréés sont responsables d'effectuer le paiement des frais d'inscription en totalité avant la date d'échéance, au nom de tous les tireurs de leur organisation. Aucun paiement individuel ne sera accepté.

H.3 Frais d'entraînement :

Les coûts des jours officiels d'entraînement doivent être inclus dans les frais d'inscription pour chaque épreuve du championnat. Les coûts des entraînements non officiels peuvent être facturés séparément à la discrétion du comité d'organisation.

Tous les frais d'entraînement doivent être indiqués dans les informations d'inscription.

H.4 Inscription tardives :

L'acceptation d'inscriptions tardives est à la discrétion du comité d'organisation. Cette acceptation ne doit pas désavantager les pays qui ont respecté les délais d'inscription. Le comité d'organisation est autorisé à facturer frais supplémentaires pour les inscriptions tardives.

H.5 Frais d'inscription par épreuve :

Des frais d'inscription journaliers ne seront acceptés. Les concurrents sont obligés de régler la totalité des frais d'inscription.



SECTION I Sécurité du stand et procédures :

La sécurité des concurrents, officiels et spectateurs est considérée comme primordiale. Tous les participants doivent s'assurer que toutes les normes de sécurité sont respectées. Les infractions ne seront pas tolérées.

I.1 Responsabilité de l'arbitre de pas de tir :

L'arbitre de pas de tir est responsable de la surveillance de tous les matchs et du respect de toutes les règles de sécurité. Le refus d'obéir à un ordre de l'arbitre de pas de tir peut conduire à une expulsion du stand.

I.2 Ensemble de commandements standards :

Les règlements du stand peuvent varier d'un pays à l'autre. Le comité d'organisation de chaque championnat doit s'assurer que les exigences spécifiques qui peuvent s'appliquer sont communiquées aux participants. Cependant un ensemble standard de commandements minimum est prévu (voir C12 et C13).

I.3 Espaces pour le public :

Chaque tireur individuel doit s'assurer que ses déplacements avec des armes à feu autour des espaces dédiés au public sont effectués d'une manière sûre et appropriée. Il est de la responsabilité des capitaines des équipes de s'assurer que tous les participants se conforment à cette exigence.

I.4 Verrous / Culasses :

Les culasses ne peuvent être introduites dans les carabines que sur le pas de tir et suivant les instructions de l'arbitre. À aucun autre moment elles ne peuvent être mises en place sauf si elles ont été démontées (percuteur retiré) sous la surveillance d'un collègue compétiteur. Le manquement à cette procédure conduira à la disqualification du concurrent pour l'épreuve de la journée.

I.5 Interdiction de fumer :

Il est interdit de fumer dans le local de rechargement. D'autres restrictions peuvent être appliquées par le comité d'organisation en accord avec les lois locales.

SECTION J Obligations des concurrents :

J.1 Langue officielle :

La langue officielle du championnat est l'anglais et tous les commandements et instructions seront donnés dans cette langue.

J.2 Numéro de concurrent :

Chaque concurrent recevra un numéro d'identification ainsi que l'acronyme de son pays. Ils doivent être portés sur les vêtements de compétition et visibles à tout moment quand le concurrent est sur le pas de tir.

J.3 Badge :

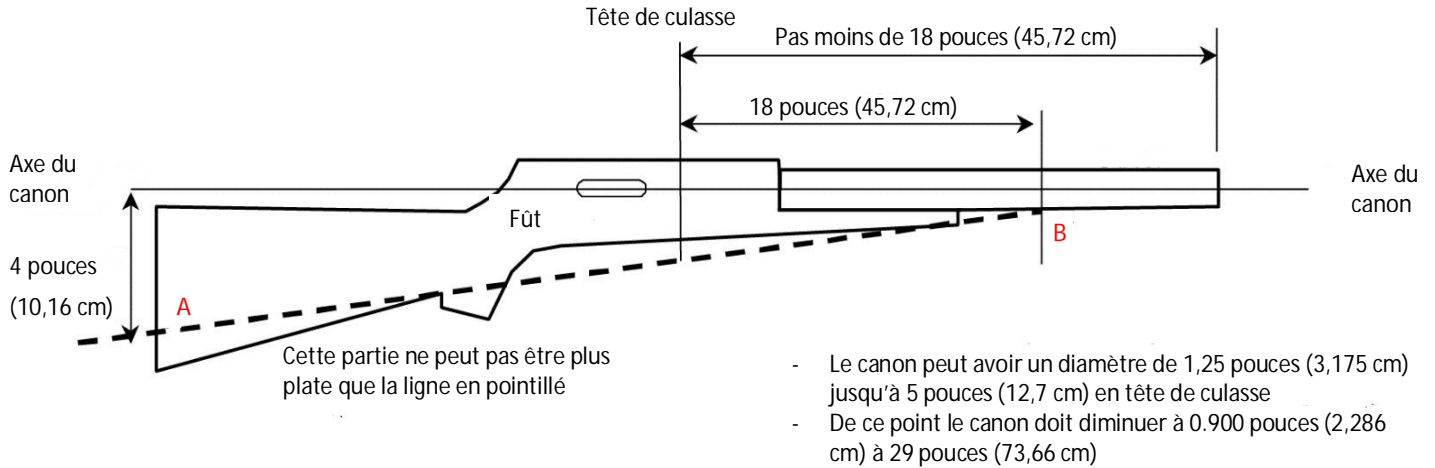
Chaque concurrent doit être muni d'un badge, portant son nom et le pays qu'il représente. Il peut être utilisé à des fins d'identification sur le stand ou lors des manifestations.

J.4 Tableau d'affichage officiel :

Le comité d'organisation mettra en place un tableau d'affichage officiel dont l'emplacement sera connu des concurrents et des officiels. Toutes les communications officielles doivent être affichées sur ce tableau pour que tous les participants disposent de la même information.

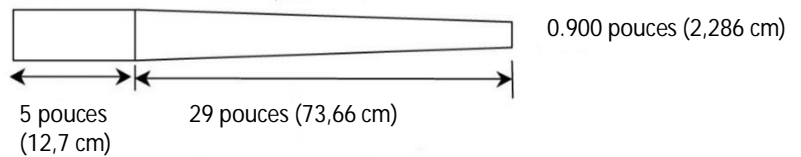
J.5 Concurrents handicapés :

La WBSF soutient la participation des tireurs handicapés dans ce championnat. Aucune limitation n'est spécifiée. Cependant le comité d'organisation doit veiller aux nécessités relatives aux accès et aux toilettes aménagées. Si un participant demande des dérogations spéciales pour handicap physique, la demande doit être faite par écrit au président ou au secrétaire dans un délai suffisant pour une prise de décision.

ANNEXE A : Spécifications de la carabine et contrôles

Diamètre :
1.25 pouces
(3,75 cm)

Diminution de 1.25 pouces
(3,75 cm) à 0.900 pouces (2,286



Proportionnellement un canon plus court que 29 pouces (73,66 cm) doit avoir une bouche d'un diamètre plus important

PROCEDURE POUR MESURER L'INCLINAISON DE LA CROSSE :

1. Insérer un guide baguette
2. Insérer une baguette de nettoyage
3. Descendre de 4 pouces (10,16 cm) sur la plaque de couche et marquer le point **A**
4. Repérer 18 pouces (45,72cm) en avant de la tête de culasse avec un point **B**
5. Relier les points avec une tige rigide ou une règle.
6. Le bas de la crosse ne doit pas se rapprocher plus de l'axe du canon que la droite **AB**
Ainsi le bas de la crosse doit avoir une diminution identique ou plus accentuée que la droite AB.

ANNEXE B : CIBLES

La cible officielle de 100 yards/mètres (WBSF100) pour l'organisation de tous les concours de benchrest, doit être constituée de

- a) 5 zones
 1. La zone du dix qui est un cercle de 0.5 pouces (12,7mm) de diamètre extérieur.
 2. La zone du neuf qui est un cercle de 1 pouce (25,4mm) de diamètre
 3. La zone du huit qui est un cercle de 1.5 pouces (38,1mm) de diamètre
 4. La zone du sept qui est un cercle de 2 pouces (50,8mm) de diamètre
 5. La zone du six qui est un cercle de 2.5 pouces (63,5mm) de diamètre
- b) Un carré de visée de 1x1 pouce de côté, ce carré est tangent à midi du cercle de la zone du huit, l'épaisseur du trait est 0.25 pouces (0,635 mm)
- c) La cible est entourée d'une lisière noire formant un rectangle de 3,5 pouces (88,9 mm) par 4.75 pouces (120,65 mm).
- d) La cible sera centrée sur un carton d'une dimension approximative de 8 pouces (203,2 mm) par 8 pouces (203,2 mm) sans impression à l'exception de la cible à l'intérieur des lisières.
- e) Une cible d'essai de caractéristiques similaires sera sur le même carton directement sous la cible de match. Le carton complet de la cible mesure approximativement 8 pouces (203,2 mm) par 16 pouces (406,4 mm). La cible d'essai doit comporter un S dans les deux coins supérieurs du carré. Cette cible doit aussi comporter les cercles de dix et de neuf placés dans les angles 3 et 4 de la cible. Le rond de neuf additionnel doit être tangent avec le rond du huit. La distance entre le bas de la cible de match et le haut de la cible d'essai sera approximativement de 3.5 pouces (88,9mm). Toutes les impressions de la cible devront être noires.

Les dimensions des supérieures seront avec la distance tant en carré de visée, excepté de cercle et la distance de match.

La dimension hors tout yards/mètres approximativement 8 pouces (203,2mm) avec pouce du bord. Le cible de 300 sera de 18 pouces (457,2 bordure à un demi-L'impression de la cible



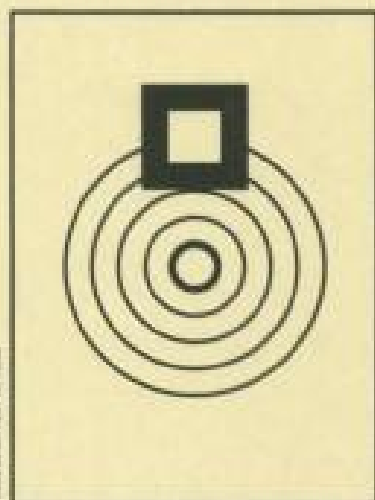
cibles pour les distances augmentées en proportion diamètres de cercles qu'en pour l'épaisseur des traits entre la cible d'essai et celle

de la cible de 200 (WBSF200) sera 8 pouces (203,2 mm) par 8 un liseré noir à un demi-format d'impression de la yards/mètres (WBSF300) mm) de côté avec une pouce du bord. (WBSF300) sera rouge.

Le tir en dehors de la bordure rectangulaire de la cible est un tir frappé d'une pénalité d'une minute d'angle (1 pouce à 100 yards, 2 pouces à 200 yards, 3 pouces à 300 yards) il ne doit pas être mesuré avec le groupe. Le groupe est mesuré en premier et alors la pénalité est ajoutée ensuite.

Exemple : Groupe de 0.250 pouces +pénalité de 1.000 pouce = 1.250 pouce.

Pour la métrique : une minute d'angle soit 27,77 mm à 100 m, 55,54 mm à 200 m et 83,31mm à 300 m.

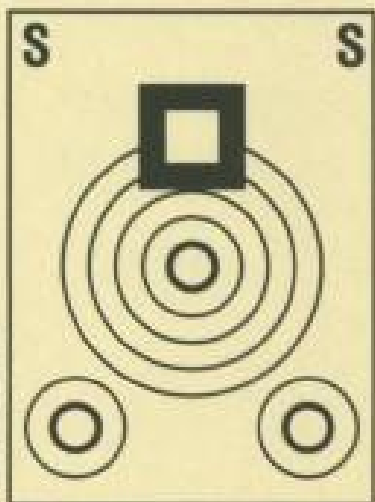


SERIE :

DOSSARD :

POSTE :

GROUPE :



CIBLE 100 yards/mètres

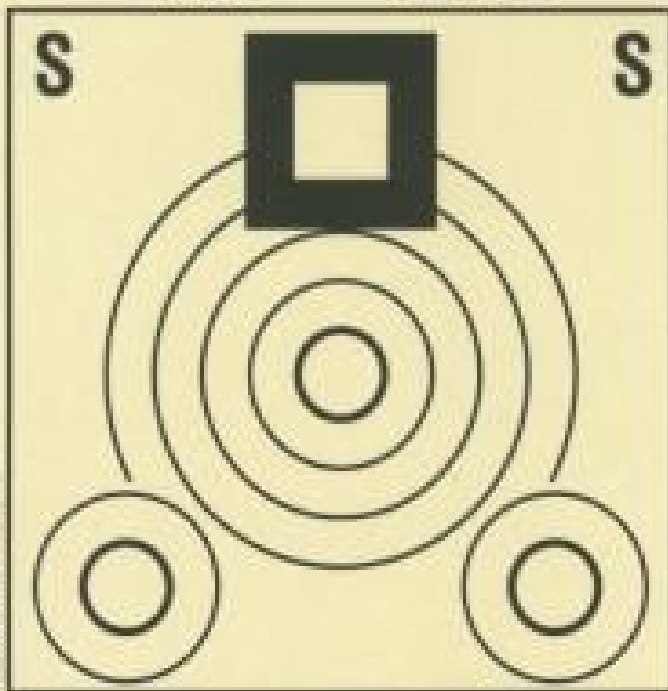


SERIE :

DOSSARD :

POSTE :

GROUPE :



CIBLE

200 yards/mètres

**ANNEXE C : FORMULAIRE DE RECLAMATION.****FORMULAIRE DE RECLAMATION****INFORMATIONS SUR LA RECLAMATION**
(À remplir par le compétiteur ou l'officiel de l'équipe)

Date et heure de l'action ou de la décision contestée :

.....
.....

Motif de la contestation : (Indiquer la Règle concernée)

.....
.....
.....

Réclamation présentée par :

Nom :

Pays

Signature :

À COMPLÉTER PAR LE COMITÉ D'ORGANISATION

Réclamation reçue (date et heure)

Montant de la caution versée

Signature de l'officiel ayant reçu la réclamation :

DÉCISION DE LA COMMISSION DE RECLAMATION

Date et heure de la réunion :

La réclamation a été

Retenue

Refusée

Motifs de la décision :

.....
.....
.....
.....

Signature du Président(e) :



ANNEXE D : DEMANDE D'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE
POUR ACCUEILLIR
LE CHAMPIONNAT DU MONDE DE BENCHREST**

Section A

Pays candidat :

Lieu proposé :

Dates proposées :

Installations d'entraînement disponibles de :

Section B

Proposition de projet de programme des épreuves :
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Section C

Restrictions d'utilisation/d'horaires du stand :
.....
.....
.....
.....

Les modalités d'hébergement proposées sont les suivantes :
.....
.....
.....
.....

Cette demande est déposée au nom de (Association)

Signataire autorisé Date..... Fonction.....

**ANNEXE E : DEMANDE D'ADHESION A LA FEDERATION MONDIALE****FORMULAIRE D'ADHESION
A LA
WORLD BENCHREST SHOOTING FEDERATION****Section A**

Pays demandeur :

Nom de l'association ou organisation nationale :

Adresse postale :

Numéro de téléphone : Numéro de fax :

Adresse courriel :

Section B

Demande faite au nom de (pays)

pour adhérer à la

WORLD BENCHREST SHOOTING FEDERATION.

Il est entendu qu'une adhésion provisoire peut être accordée, sous réserve de l'approbation finale du Comité des délégués lors de sa prochaine réunion. Je reconnais que nous avons lu et compris les règles de la Fédération et assimilé les obligations et responsabilités d'une telle adhésion

Signature du demandeur :

Date

Section C

Les règles de la WBSF exigent la nomination d'un Délégué, qui agira dans l'intérêt du Pays, et sera le contact principal entre le Pays et la Fédération. En outre, le Délégué aura le droit de représenter ce Pays lors de la réunion biennale des délégués qui se tient aux Championnats du Monde et sera détenteur des droits de vote correspondants.

Nom du délégué du Pays :

Adresse postale :

Numéro de téléphone : Numéro de fax :

Adresse courriel :



ANNEXE F : DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UN RECORD DU MONDE

FORMULAIRE

pour

Confirmation d'un record du monde de Benchrest

De

Section A

Pays demandeur :

Nom du Concurrent : Numéro de concurrent :

Section B

La demande est faite pour la cible(s) suivante(s) pour être enregistrée(s) comme un nouveau record WBSF.

Informations sur la cible :

Épreuve :

Distance :

Section C

Cette demande est déposée au nom de (Association)

Signataire autorisé

.....Date.....Fonction.....



INDEX

Accréditation des concurrents	A.12	5	Nombre de relais	E.5	13
Affichage des cibles	C.6	8	Nombre d'impacts requis	E.13	14
Affichage des résultats	E.8	12	Nombre maximum de concurrents individuels	A.15	6
Affiliation internationale	A.6	5	Nombre minimum de concurrents individuels	A.14	6
Agrégat	B.4	7	Nouvelles compétitions	A.11	6
Agrégat non terminé	E.6	12	Numéro de concurrent	J.2	17
Alternative métrique	D.4	11	Organisme reconnu	A.3	5
Arbitre de pas de tir	E.1	12	Participants aux compétitions par équipes	A.21	7
Attribution des postes aux équipes	E.2	12	Position des impacts	E.14	14
Autres épreuves	D.3	12	Position sur la table	B.13	8
Badge	J.3	15	Pouvoirs	A.1	5
Caractéristiques de la carabine	B.6	7	Présentations	G.3	16
Carabine légère	B.6.1	7	Priorité d'entrée toutes les épreuves	A.22	7
Carabine lourde	B.6.2	7	Procédure de réévaluation d'un groupement	E.12	14
Championnat	B.2	7	Procédures pour les tirs croisés	E16	14
Transfert du tir croisé				E.16.1	14
Changement des règles	A.10	6	Pénalité pour tir croisé	E.16.2	16
Cible perdue	C.4	9	Tireur recevant le tir croisé	E.16.3	16
Cible décrochée	C.3	9	Défaut de notification	E.16.4	15
Cibles	C.1	9	Pas Temps additionnel	E.16.5	16
Cibles de tout le monde	C.5	9	Les cibles restent en place	E.16.6	16
Commandements d'urgence	C.15	11	Récompenses	G.2	17
Commandements Premier match	C.13	10	Reconnaissance des pays membres	A.2	5
Commandements Standards	C.14	10	Records du championnat du monde	A.24	7
Commission de réclamation	C.16	11	Record non confirmé	A.24.a	7
Communication des résultats	E.7	13	Record confirmé	A.24.a	5
Compétition par équipes nombre minimum d'équipe	A.17	6	Réévaluation d'un groupement	E.11	14
Composition de la commission de réclamation	C.17	11	Relais suivants	D.7	12
Concurrents handicapés	J.5	17	Remise des médailles	G.1	16
Contre cible mobile	C.11	10	Remplacements	A.19	7
Carton de contre cible	C.11.a	10	Représentation multiple	A.5	5
Identification de contre cible mobile	C.11.b	10	Responsabilité de l'arbitre de pas de tir	I.1	17
Conservation des contre cibles	C.11.c	10	Responsabilité du paiement des frais d'inscription	H.2	17
Système de contre cible mobile	C.11.d	10	Recul des carabines	B.9	7
Contre cibles fixes	C.12	10	Retrait des cibles	C.7	9
Cotisation des membres	A.8	10	Retrait des verrous de culasse	E.15	14
Décisions de la commission de réclamation	C.19	10	Réunions du comité des délégués	A.7	5
Définitions	B.1	10	Rotation des tables	E.3	13
Départage	C.10	10	Exemples de rotation de tables	E.3.a	13
Départage groupement individuel	C.10.a	10	Sac de sable	B.8	8
Départage pour un agrégat	C.10.b	10	Sanitaires	F.5	15
Départage pour un grand agrégat ou two gun	C.10.c	10	Supports	B.7	7
Dépôt de réclamation	C.18	10	Support avant	B.7.1	8
Déroulement de la compétition	E.4	13	Support arrière	B.7.2	8
Déroulement des épreuves	A.9	5	Table	B.12	8
Dispositif de guidage	B.10	9	Tableau d'affichage officiel	J.4	17
Durée de match limite	D.6	12	Tables du stand	F.3	15
Ensemble de commandements standards	I.2	17	Tables non utilisées	B.14	8
Épreuve	B.3	7	Taille des équipes	A.18	6
Épreuves agréées	D.1	11	Territoire ou protectorat	A.13	6
Épreuves obligatoires	D.2	11	Tous les membres droits d'entrée	A.23	7
Espaces pour le public	I.3	17	Types d'adhésion	A.4	5
Extension du nombre de concurrents	A.16	6	Membres à part entière	A4.1	5
Frais d'entraînement	H.3	16	Membres affiliés	A4.2	5
Frais d'inscription	H.1	16	Membres intérimaires	A4.3	5
Frais d'inscription par épreuve	H.5	16	Utilisation des remplaçants	A.20	6
Fumer	I.5	12	Verrou / Culasses	I.4	17
Indicateurs de vent	E.17	15	Zone de contrôle	E.9	13
Inscriptions tardives	H.4	16	Exigences relatives au personnel	E.9.1	13
Inspection et homologation du stand	F.2	15	Documentation	E.9.2	13
Installation de comptage	C.8	9	Autocollant de contrôle	E.9.3	13
Installations de rechargement	F.4	15	Équipement de contrôle	E.9.4	14
installations minimum pour la conduite d' CDM	F.1	15	Contrôle obligatoire	E.9.5	13
Jeu officiel de cibles	C.2	8	Défaut de conformité	E.9.6	14
Langue officielle	J.1	17	Tolérance de poids	E.9.7	14
Ligne de tir	B.11	8	Contrôle aléatoire	E.9.8	14
Match	B.5	7	Annexe A Spécification de la carabine		19
Match d'échauffement	D.5	12	Annexe B Cibles spécifications		20
Mesure des groupements	E.10	14	Cible 100m		21
Mesure des groupes	C.9	9	Cible 200m		22
Unités impériales ou métriques	C.9.a	9	Formulaire de réclamation		23
Affichage des résultats (groupement)	C.9.b	9	Annexe D Formulaire de candidature pays		24
Affichage des résultats (agrégat)	C.9.c	9	Annexe E Formulaire d'adhésion WBSF		25
Enregistrement des résultats	C.9.d	9	Annexe F Formulaire pour Record du monde		26
Enregistrement des records du monde	C.9.e	9			